

# LES COTEAUX DE CÉBAZAT

## REGLEMENT

**Trails de 10 km ou 20 km en individuel et en autonomie.  
Une randonnée de 11 km est également organisée.**

### Article 1 : **Organisation** :

Le trail des Coteaux de Cébazat est organisé le Samedi 20 mars 2021 par l'association Espace et Course de Cébazat (association régie par la loi 1901).

### Article 2 : **Participation** :

Ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans pour le 10 km et plus de 18 ans pour le 20 km, licenciée ou non.

**Le nombre de participants est limité à 400 sur les 2 courses.**

### Article 3 : **Inscription** :

**L'inscription du coureur implique la totale acceptation de ce règlement**

**Compte-tenu de l'application du protocole Covid mis en place, l'inscription aux courses se fait par Internet sur le site de E-run63 en utilisant le lien : <https://erun63.fr/evenement/trail-coteaux-cebazat-2021/>**

**La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 19 mars minuit.**

**La liste des inscrits sera mise à jour sur le site E-run63.**

### Article 4 : **Certificat médical /licence sportive** :

L'absence d'un des 2 documents valide entraînera obligatoirement l'impossibilité de participer à l'épreuve.

### **Titulaires d'une licence sportive** :

Seuls sont acceptés les licenciés titulaires d'une licence :

Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' Running délivrée par la FFA ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

### **Autres coureurs** :

Fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied ou de sport en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

**Les participants étrangers** sont tenus de fournir un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. **Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.**

### Article 5 : **Accueil et remise des dossards** : (selon protocole sanitaire en cours)

La veille de la course de 17 heures à 19 heures et le jour de la course à partir de 9 heures, au complexe omnisports Jean-Marie Bellime de Cébazat (gymnase Jean Zay) situé 87 rue Jules Ferry.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité.

# LES COTEAUX DE CÉBAZAT

## REGLEMENT

Article 6 : **Départs et Arrivées : (selon protocole sanitaire en cours)**

Ils se feront du complexe sportif J-M Bellime 87 Rue Jules Ferry Cébazat 63118.

**Heures de départ :**

Pour les coureurs : 15H00 (20 km) et 15H30 (10 km)

Pour les randonneurs : de 14H30 à 15H00

Un fléchage d'accès au stationnement des véhicules à l'entrée du stade est mis en place sur les artères principales de Cébazat, ainsi que dans les rues menant au stade.

Article 7 : **Circuit/temps limite de course :**

Boucle de 10 km ou 20 km sur route et chemin avec des ravitaillements sur le parcours.

Les coureurs sont appelés à rester strictement sur les itinéraires balisés, sous peine d'élimination.

Le dossard devra être visible sur la poitrine pendant toute la durée des épreuves.

La circulation n'étant pas interdite, les coureurs devront respecter le code de la route.

Sur l'ensemble des parcours les coureurs devront respecter les consignes des signaleurs.

**L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en fonction de la météo ou en cas d'événement exceptionnel indépendant de sa volonté. Dans ces cas précis aucun remboursement ne sera effectué.**

L'accompagnement des coureurs (VTT, chien, coureur sans dossard...) est strictement interdit pendant l'épreuve.

Le temps limite pour le 10 km est de 2 heures et pour le 20 km de 3 heures.

**En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir un membre de l'organisation et lui remettre son dossard ainsi que la puce (à l'arrivée, à un poste de signaleur ou à un poste de ravitaillement).**

Article 8 : **Ravitaillement :**

**Les ravitaillements en course seront uniquement liquides (prévoir votre ravitaillement solide de course).**

**AUCUN GOBELET SUR LES RAVITAILLEMENTS (prévoir votre gobelet ou gourde).**

**Le ravitaillement solide d'arrivée sera donné en portion individuelle (selon protocole sanitaire en cours).**

Article 9 : **Environnement :**

Il est demandé à l'ensemble des participants de respecter l'environnement en ne laissant sur place aucun débris tout au long du parcours et sur les aires de départ et d'arrivée (papiers, mouchoirs, emballages, gels, etc...).

Le non respect de cette consigne entraînera la disqualification du coureur à cette épreuve mais également un refus d'engagement aux prochaines éditions.

Article 10 : **Service médical :**

L'assistance médicale est assurée par l'organisation (médecin de course et secouristes).

Article 11 : **Classement :**

Individuel et par catégories d'âge.

Résultats individuels par SMS avec un diplôme (à la fin de la course) à chaque coureur franchissant la ligne d'arrivée.

Ils seront affichés **(selon protocole sanitaire en cours)**.

Les résultats seront consultables sur le site internet de E-run63 : <https://erun63.fr/resultats-des-courses/>  
et sur le site internet de l'association : <http://espacecourse.free.fr/>

# **LES COTEAUX DE CEBAZAT**

## **REGLEMENT**

### Article 12 : **Récompenses** :

**Trophées** aux 3 premiers H et F et au premier H et F de chaque catégorie (sans cumul). Lot à tous.

#### **Catégories** :

Cadet de 16 à 17 ans, Junior de 18 à 19 ans, Espoir de 20 à 22 ans, Sénior de 23 à 29 ans,

Master (Vétéran) 1: de 40 à 49 ans, Master 2: de 50 à 59 ans, Master 3: de 60 à 69 ans, Master 4: de 70 à 79 ans, Master 5: 80 ans et plus.

#### **Remise des récompenses** : à partir de 18H00 (**selon protocole sanitaire en cours**).

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront recevoir leur récompense.

### Article 13 : **Assurance** :

Les organisateurs sont couverts par une Police Responsabilité Civile Individuelle Accident.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur Licence assurance.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### Article 14 : **Droit à l'image** :

Les concurrents autorisent les organisateurs et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports et pour une durée illimitée.

### Article 15 : **Protection de la vie personnelle** :

Les organisateurs mentionneront les noms des coureurs ainsi que leurs résultats sur le site internet de l'organisation et de ses partenaires. Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit mentionné, nous le signaler lors de l'inscription.

<p><b>Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.</b></p>
--